

COMMUNIQUÉ

Décès d'un signaleur routier à Pointe-aux-Trembles : L'AQEI exprime ses plus sincères condoléances et appelle, encore, à l'action pour une meilleure sécurité routière

MONTRÉAL, le 19 juillet 2023 — L'Association québécoise des entrepreneurs en infrastructure (AQEI) tient à exprimer ses plus sincères condoléances à la famille, aux amis et aux collègues du signaleur routier qui a tragiquement perdu la vie à la suite d'un accident survenu la semaine dernière, sur un chantier routier de Pointe-aux-Trembles. L'AQEI exprime également tout son soutien au deuxième signaleur happé lors du même accident.





Ce nouvel accident, impliquant deux travailleurs routiers, met encore une fois en lumière le besoin urgent de renforcer la sécurité des signaleurs routiers, qui sont confrontés à des dangers croissants sur nos routes.

Depuis plusieurs années, l'AQEI travaille activement avec les ministères et organismes concernés, soit le ministère des Transports du Québec, le ministère du Travail, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail et la Société de l'Assurance Automobile du Québec pour accélérer la mise en place de solutions.

Parmi les solutions proposées par l'AQEI, quelques-unes d'entre elles ont été mises en place, laissant beaucoup de travail à accomplir et ce, sans délai.

Aujourd'hui, l'AQEI appelle, encore une fois, le gouvernement du Québec à accélérer la mise en œuvre du [Plan pour la sécurité sur les sites de travaux routiers](#), publiés au début juillet 2023, et à suivre les recommandations du [rapport du coroner Yvon Garneau](#), publié en avril 2022.

L'AQEI insiste notamment sur les pistes de solutions suivantes :

-  Mener une campagne de sensibilisation afin de rappeler à tous les automobilistes la présence et le rôle des travailleurs et signaleurs routiers sur les routes
Rappeler l'obligation du respect du corridor de sécurité
-  Réévaluer régulièrement la présence des signaleurs routiers lorsque la configuration du chantier ou les conditions de circulation changent au cours des travaux, afin de mettre en œuvre d'autres mesures au besoin (ex. : feux de circulation pour travaux, véhicule d'escorte)
-  Obliger une présence policière accrue pendant la durée de l'installation et de l'enlèvement des dispositifs de signalisation
Installer des radars photo pendant toute la durée des travaux d'un chantier routier
-  Augmenter significativement les amendes et les points d'inaptitude émis aux conducteurs de véhicules lors :
 - du non-respect du corridor de sécurité mis en place lors de travaux sur le réseau routier
 - d'incident ou d'accident impliquant des travailleurs routiers

Citation

« L'inaction n'est plus une option. Les risques auxquels sont exposés nos signaleurs routiers sont trop importants pour être encore ignorés. Nous connaissons les solutions à mettre en œuvre pour améliorer la situation. Il est maintenant plus que temps de passer à l'action et de les appliquer, collectivement ».

- Caroline Amireault, avocate et directrice générale de l'AQEI

Informations :

Sébastien Verret

Sverret@tactconseil.ca